

## 2.6 Jeunes de 18 à 29 ans

À u 1<sup>er</sup> janvier 2016, 9,3 millions de personnes résidant en France ont entre 18 et 29 ans, soit 14 % de la population. La part de ces jeunes adultes encore en études varie avec l'âge. À la rentrée 2014, le **taux de scolarisation** à 18 ans dépasse 77 %, toutes formations confondues. Il a atteint un pic en 1995 (84,8 %) du fait d'une forte progression de la poursuite d'études dans le second cycle général et technologique jusqu'au baccalauréat. Il a régulièrement diminué au cours des dix années suivantes pour ensuite varier entre 76 % et 78 %. Du fait d'une politique volontariste de baisse des redoublements dans l'enseignement secondaire, les jeunes arrivent plus souvent « à l'heure », c'est-à-dire l'année de leurs 18 ans, au baccalauréat et ceux qui ne poursuivent pas d'études s'insèrent plus tôt sur le marché du travail.

Après 18 ans, le taux de scolarisation toutes formations confondues baisse sensiblement avec l'âge. À 21 ans, il atteint ainsi 43,4 % à la rentrée 2014. Il a fortement augmenté entre 1986 et 1995, en lien avec le développement de l'accès à l'**enseignement supérieur** y compris l'**apprentissage**, mais a cessé de progresser depuis cette date. À 25 ans, 11,3 % des jeunes sont toujours en études, essentiellement dans l'enseignement supérieur. À 29 ans, c'est le cas encore de 2,8 % (dont près d'un sur quatre est en master, un sur cinq en doctorat, un sur six en études de médecine). Ce taux est stable depuis plus de 25 ans.

Au total, en 2015, entre 18 et 24 ans, 51,2 % des jeunes femmes et 46,4 % des jeunes hommes sont en études initiales (cumulées ou non avec un emploi), et encore 6,4 % (femmes comme hommes) entre 25 et 29 ans. Une partie des jeunes cumule à la fois emploi et études : en 2015, environ 10 % des 18 à 24 ans et 3 % des 25 à 29 ans, hommes comme femmes, sont dans ce cas. La part des jeunes occupant un emploi

(hors cumul avec les études) augmente avec l'âge : elle atteint 13 % pour les 18-20 ans, 43 % pour les 21-24 ans et 70 % pour les 25-29 ans. Hors cumul avec les études, entre 18 et 24 ans, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes, car celles-ci poursuivent plus fréquemment leurs études initiales. Entre 25 et 29 ans, la proportion d'hommes en emploi (hors cumul) est de 10 points supérieure à celles des femmes, qui sont pour leur part 18 % à être inactives, contre 6 % des hommes.

En 2015-2016, plus de 2 550 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France. La croissance du nombre d'étudiants depuis 15 ans (+ 390 000 inscriptions) a essentiellement été portée par les écoles de commerce, les formations d'ingénieurs, et les écoles artistiques, paramédicales et sociales. Les inscriptions à l'université restent néanmoins dominantes (62 %), le plus souvent dans des filières générales, notamment en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales ou en sciences, mais aussi en santé. En dehors de l'université, les sections de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées regroupent 10 % des effectifs.

Si 55 % des étudiants sont des femmes, leur part dans les différentes filières reste inégale : moins de 30 % des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et dans les formations d'ingénieurs, mais plus de 80 % dans les écoles paramédicales et sociales. Les filières se différencient aussi par l'origine sociale des étudiants : si un tiers des étudiants en STS sont d'origine défavorisée, c'est le cas de moins de 10 % des étudiants dans les formations d'ingénieurs (hors universités), les écoles de commerce, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les formations artistiques et de journalisme. ■

### Définitions

L'âge est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Le **taux de scolarisation**, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante.

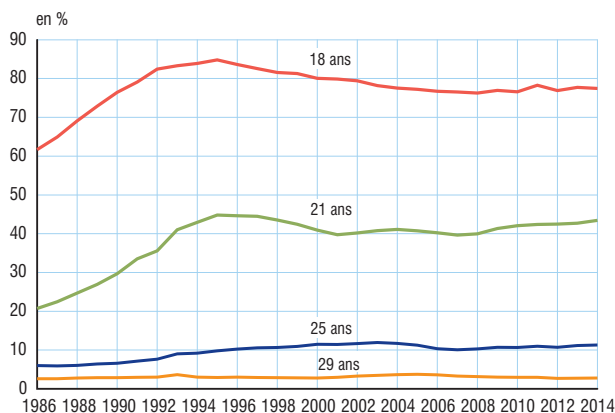
**Apprentissage** : tous niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis, apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

**Enseignement supérieur** : les établissements universitaires, les CPGE, les STS et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

### Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », édition 2016, Depp, en ligne sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur en 2015-2016, *note Flash* n° 10, MENESR-SIES, août 2016.
- Voir *fiches 2.5, 5.5 et 6.2*.

## 1. Taux de scolarisation de la population de 18 à 29 ans



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France (hors Mayotte) à partir de 1999, enseignement public et privé.

Note : les données 2013 et 2014 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement.

Sources : MENESR-DEPP ; MENESR-DGESIP-DGRI-SIES ; SSP ; Drees ; Insee ; traitements Depp.

## 2. Situation vis-à-vis de l'activité au sens du BIT des 18-29 ans par âge et sexe en 2015

	Hommes			Femmes		
	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans
En études initiales	55,7	20,7	3,2	62,0	26,3	3,4
Cumul études-emploi	10,0	10,0	3,1	9,7	9,7	3,2
En emploi	14,1	46,0	75,3	11,2	40,4	65,4
Au chômage au sens du BIT	10,8	14,6	12,3	7,8	10,8	10,2
Inactivité (hors études initiales)	9,3	8,7	6,0	9,3	12,8	17,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 18 à 29 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

## 3. Effectifs de l'enseignement supérieur en 2015-2016

	2000-2001	2015-2016	Part des femmes en 2015 (en %)	Origine sociale des étudiants français en 2015 <sup>1</sup> (en %)	
	Effectifs (en milliers)			« favorisée »	« défavorisée »
Universités	1 396,8	1 593,2	56,8	33,9	18,9
Préparation au DUT	119,2	116,2	39,5	30,6	19,6
Droit, sciences politiques	179,4	207,5	64,8	37,3	17,4
Économie, AES	164,5	194,2	53,3	28,7	23,4
Arts, lettres, langues, SHS	480,7	496,3	69,7	28,3	21,5
STAPS	45,1	53,5	28,9	27,5	21,2
Santé	140,7	223,5	63,9	48,5	11,1
Sciences	243,9	273,4	39,9	35,1	18,7
Formations d'ingénieurs	23,2	28,5	28,0	41,1	14,0
Formations d'ingénieurs hors université <sup>2</sup>	73,2	118,0	26,8	54,2	7,6
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	63,4	136,2	49,9	51,5	6,2
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	52,1	73,0	59,0	40,3	6,8
Écoles paramédicales et sociales <sup>3</sup>	93,4	135,4	84,5	23,9	19,0
CPGE et prépas intégrées	73,8	95,0	40,9	53,1	9,7
STS et assimilés	238,9	256,1	49,6	16,0	33,4
Autres écoles et formations <sup>4</sup>	168,7	144,2	53,5	45,4	12,0
<b>Ensemble</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 551,1</b>	<b>55,1</b>	<b>34,3</b>	<b>18,7</b>

1. Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16 % d'entre eux en moyenne. Cette proportion est inférieure à 20 % sauf dans les écoles de commerce (40 %), les autres écoles et formations (41 %) et les écoles artistiques (65 %).

Une origine sociale favorisée correspond au groupe socioprofessionnel « cadres et professions intellectuelles supérieures », défavorisée aux groupes socioprofessionnels « ouvriers » et « inactifs ».

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Données 2014 reconduites en 2015 pour les formations paramédicales et sociales.

4. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles vétérinaires, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc. En 2000, les étudiants des IUFM sont aussi comptabilisés dans cette catégorie, tandis que les étudiants des ESPE en 2015 sont inclus dans les effectifs universitaires.

Champ : France.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; MENESR-DEPP, données sur les STS et CPGE ; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.